

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00018

**CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS
CHANTIER D'INSERTION (ACI)**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 24 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Bernard BONNET, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Yves LECOCQ, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. André CHARBONNIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161212-D20170001810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170202

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS CHANTIER D'INSERTION (ACI)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (LOIRE), met en œuvre des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté du territoire grâce à des financements du Fonds Social Européen (FSE) et des collectivités.

En 2016, le PLIE de Saint-Etienne Métropole a piloté la mise en œuvre de 18 actions d'insertion. Ainsi, plus de 1 900 personnes ont bénéficié de cette offre de service (mise en situation de travail, accompagnement renforcé, accompagnement à la mobilité, actions permettant de lever les freins à l'emploi, formation de base).

Afin de garantir l'accès aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) aux publics du dispositif L.O.I.R.E. et d'avoir un fonctionnement unique entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole, il est proposé la mise en œuvre de « conventions individuelles de bonification ».

Lorsqu'une ACI recrute un demandeur d'emploi orienté par le dispositif L.O.I.R.E., elle peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 300 € par mois travaillé. Pour les bénéficiaires du RSA, l'aide est accordée par le Département de la Loire et pour les autres participants l'aide est accordée par Saint-Etienne Métropole sur les Fonds alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif « Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi » et de la Convention bilatérale Conseil Départemental / Saint-Etienne Métropole.

En 2016, c'est 61 personnes accompagnées par le PLIE qui ont pu bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans une ACI du territoire.

Ces structures ont mobilisé près de 3 000 heures de formation pour nos 61 participants.

Les structures employeurs pouvant être concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide,
- SOS Chantier Nature,
- Actiform – Les jardins de Valériane,
- Les jardins d'Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro.

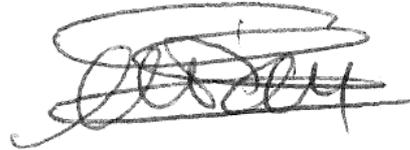
Pour l'année 2017, le Comité de Pilotage du PLIE de Saint-Etienne Métropole propose d'allouer **118 800 €** à la mise en œuvre de ces conventions.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les ACI du territoire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU